

FICHE OUTIL BILAN QU'EST-CE QU'UN BILAN DE COMPETENCES,

Le bilan de compétences permet à un salarié, sans condition de niveau scolaire, d'âge ou de statut, de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation.

Le bilan est un outil de gestion de carrière qui s'inscrit dans un contexte où il est de plus en plus demandé au salarié d'être acteur de son parcours de professionnel.

COMMENT SE DEROULE T-IL : TROIS ETAPES SONT NECESSAIRES POUR FAIRE LE POINT ET ENVISAGER L'AVENIR :

1- La phase préliminaire : partir sur de bonnes bases

Elle a pour objet :

- de confirmer votre engagement dans cette démarche,
- de définir et d'analyser la nature de vos besoins,
- de vous informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et des techniques qui seront mises en œuvre.

2 - La phase d'investigation : entièrement personnalisée

Elle est conçue à partir des premiers éléments repérés lors de l'analyse de vos besoins. Elle est conduite en fonction des objectifs initialement convenus. Entièrement personnalisée, elle est par nature évolutive et s'enrichit au fil des échanges entre vous et le conseiller bilan.

Elle doit vous permettre :

- d'identifier les éléments déclencheurs de votre désir de changement,
- de mieux appréhender vos valeurs, vos intérêts, vos aspirations ainsi que les facteurs déterminants de votre motivation,
- d'identifier vos connaissances générales et professionnelles, vos savoir-faire et vos aptitudes,

- de repérer les éléments de votre expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées, et à défaut de définir des pistes professionnelles réalistes et réalisables.
- de déceler vos ressources et vos potentialités inexploitées.

A condition qu'il ne soit pas porté atteinte au respect de la vie privée des bénéficiaires, certaines actions conduites dans cette seconde phase peuvent l'être de façon collective.

3 - La phase de conclusion : concrétiser le projet

Elle est menée sous forme d'entretiens personnalisés. Elle a notamment pour objet :

- de récapituler les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser la réalisation de votre projet professionnel et, le cas échéant, de votre projet de formation,
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

LE DOCUMENT DE SYNTHÈSE PERSONNEL

Tout bilan se conclut par une synthèse, rédigée par le conseiller bilan, qui résume les résultats de l'enquête et expose le projet professionnel, et éventuellement les pistes professionnelles alternatives. Vous disposerez ainsi d'un compte rendu du parcours accompli auquel vous pourrez vous référer tout au long de votre vie professionnelle.

